



ARTICLE 1 – INTERVENTIONS

L'un des objectifs de l'association Bâti Terre est de développer la construction et la restauration en terre crue par le conseil technique :

- Au moment de la conception des travaux :
 - types de maçonneries en fonction du plan et des besoins,
 - calepinage,
 - type de finitions terre,
 - proposition de solutions bioclimatiques,
 - études thermiques (isolation, inerties,...),
 - étude acoustique,
 - études financières,
 - organisation du chantier

- pendant les travaux :
 - formation des ouvriers,
 - participation aux réunions
 - réception de travaux

ARTICLE 2 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LE DEMANDEUR

Type de frais	Principe de défraiement
Réunions - rencontres	30,00 € de l'heure d'intervention y compris le rapport de travail
Etudes	Suivant les desiderata du demandeur, une convention sera signée définissant les études et travaux réalisés par l'association et le montant des défraiements
déplacements	0,23 € du kilomètre entre le siège et le lieu de travail, prise en charge des repas et hébergements si nécessaire

Nota : les chèques sont à l'ordre de : Bâti Terre

Association Bati-Terre Monsieur Patrick Béluriée Les Caussanels 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR
Monsieur Patrick Béluriée Tél : 0684526201 Email : pbeluriee@yahoo.fr